

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 juin 2024

Rapporteur : Sophie Rioult

QUESTION N°4 :

Vote des tarifs cantine et garderie / Année scolaire 2024-2025

Comme chaque année, le conseil municipal délibère sur la révision des tarifs des services de cantine et de garderie. Ceux-ci prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

CANTINE	2020 pour mémoire	2021 pour mémoire	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024
<i>Maternelle</i>	3.50€	3.50€	3.60€	3.70€	3.70€
<i>Primaire</i>	3.50€	3.50€	3.60€	3.70€	3.70€
<i>Adulte</i>	5.50€	5.50€	5.70€	6.00€	6.00€

Tarif pour tout repas qui ne serait pas commandé dans les délais : **7.€**

GARDERIE	2020 pour mémoire	2021 pour mémoire	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024
<i>Matin</i>	1.70€	1.70€	1.80€	2.00€	2.00€
<i>Soir</i>	2.35€	2.35€	2.45€	2.70€	2.70€

Dépassement d'horaire de la garderie : **3.€/ ¼ heure**

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire

Signature du secrétaire de
séance

Date de mise en ligne



27/06/2024

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 juin 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain), Dany DEFONTAINE (pouvoir à Monsieur Lecointre).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Christopher Mauve* a été désigné pour remplir ces fonctions.